

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de
PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*hna s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal
Le 29 mai 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130258

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)		
- programmes	5 265 175 \$	4 841 106 \$
MEIE - Fonctionnement	792 000	792 000
MEIE - Projet Carrefour de fabrication additive	22 054	16 306
Agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)		
- CQFA	9 420	12 036
Consortium de recherche et d'innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) et Innovation en Énergie Électrique (INNOVÉÉ) - Programme INNOV-R et SIITEC	1 061 774	1 048 160
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) -		
Programme MCS	662 049	749 539
Mandats ad hoc	72 540	253 756
	7 885 012	7 712 903
Cotisations des membres	132 313	135 372
Honoraires de gestion - privés	312 015	360 296
Honoraires de gestion - publics	198 259	180 485
Soutien financier	36 636	52 000
Services	11 469	4 500
Commandite	54 250	10 010
Placements (note 14)	392 810	253 449
	1 137 752	996 112
	9 022 764	8 709 015
CHARGES		
Contributions aux industries et universités -		
Programmes MEIE	5 265 175	4 762 764
Contributions - Programme INNOV-R et SIITEC	1 061 774	1 048 160
Programme MCS (annexe B)	670 402	762 750
Frais de fonctionnement (annexe C)	1 438 794	1 322 794
Carrefour de fabrication additive (CQFA) (annexe A)	35 925	60 929
Infrastructures de recherche et développement du Québec (IRDQ)	5 363	-
Feuille de route - Ambition 2035 (annexe D)	132 465	27 881
Projet Création d'étoiles (annexe E)	62 614	36 300
Mandats ad hoc (annexe F)	87 664	235 204
Frais de gestion des « Regroupements sectoriels de recherche industriel » fiduciaires	20 580	15 320
	8 780 756	8 272 102
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	242 008 \$	436 913 \$

PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Affectation d'origine interne (note 9)	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	7 968 \$	842 298 \$	935 819 \$	1 786 085 \$	1 349 172 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 891)	432 632	(184 733)	242 008	436 913
Investissement en immobilisations corporelles	24 274	(24 274)	-	-	-
SOLDE À LA FIN	26 351 \$	1 250 656 \$	751 086 \$	2 028 093 \$	1 786 085 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	153 553 \$	1 182 877 \$
Équivalents de trésorerie	5 106 563	4 228 323
Débiteurs	134 959	173 272
Subventions à recevoir (note 3)	8 718 053	11 602 971
Placements temporaires	4 597 859	2 371 658
Autres placements réalisables à court terme (note 4)	400 000	300 000
Frais payés d'avance	56 686	28 891
	19 167 673	19 887 992
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 3)	3 046 016	2 321 790
AUTRES PLACEMENTS (note 4)	3 661 378	3 487 567
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	26 351	7 968
	25 901 418 \$	25 705 317 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2025

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	308 763 \$	1 336 089 \$
Produits reportés - cotisations des membres	97 885	115 328
<u>Apports reportés à court terme (note 8)</u>	<u>17 079 221</u>	<u>10 824 717</u>
	17 485 869	12 276 134
<u>APPORTS REPORTÉS (note 8)</u>	<u>6 387 456</u>	<u>11 643 098</u>
	23 873 325	23 919 232
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 351	7 968
NON AFFECTÉ	1 250 656	842 298
<u>AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE</u>	<u>751 086</u>	<u>935 819</u>
	2 028 093	1 786 085
	25 901 418 \$	25 705 317 \$

Engagements contractuels (note 10)

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	242 008 \$	436 913 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 891	8 564
Produits de placements réinvestis	(289 226)	(274 350)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	(19 905)	(25 370)
	(61 232)	145 757
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	2 125 303	5 848 518
	2 064 071	5 994 275
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(2 226 201)	(2 371 658)
Acquisition de placements	(4 716 078)	(2 715 088)
Produit de cession de placements	4 751 398	2 791 309
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 274)	(1 831)
	(2 215 155)	(2 297 268)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(151 084)	3 697 007
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 411 200	1 714 193
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	5 260 116 \$	5 411 200 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les activités de l'organisme ont pour but de valoriser et de développer, en concertation, les matériaux avancés dans le but d'accroître les retombées économiques et sociales et l'avantage concurrentiel de l'industrie au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre des produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les produits de services et les commandites sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services sont rendus ou que l'événement a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MÉTÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les cotisations des membres sont comptabilisées conformément à l'entente entre les parties, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. De plus, les cotisations des membres sont reportées et constatées linéairement sur la durée de la cotisation.

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion selon les modalités prévues dans les ententes conclues avec les partenaires de recherche, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des subventions à recevoir, des placements temporaires et des certificats de placements garantis compris dans les autres placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions aux industries - universités

Les contributions aux industries - universités représentent les montants versés par l'organisme à des partenaires de recherche qui réaliseront les travaux de recherche approuvés. Ces contributions sont comptabilisées lorsque les montants déterminés lors de l'acceptation du projet sont versés en fonction de l'atteinte des critères inscrits aux contrats des projets de recherche subventionnés.

3. Subventions à recevoir

	2025	2024
MEIE - Programmes et fonctionnement	10 608 234 \$	9 427 690 \$
MEIE et DEC - CQFA	24 979	58 908
MRNF - Programme MCS	-	2 850 000
CRIBIQ - Programme INNOV-R et SIITEC	1 113 550	1 436 898
INNOVÉE - Programme INNOV-R	17 306	113 769
DEC - Projet Feuille de route	-	24 996
<u>MEIE - Projet Feuille de route</u>	<u>-</u>	<u>12 500</u>
	11 764 069	13 924 761
<u>Portion à court terme</u>	<u>8 718 053</u>	<u>11 602 971</u>
	3 046 016 \$	2 321 790 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

4. Autres placements

	2025	2024
Certificats de placements garantis		
Taux indexé, échéant en mai 2025, au coût	400 000 \$	300 000 \$
Fonds communs de placements, à la juste valeur	3 661 378	3 487 567
	4 061 378	3 787 567
Portion à court terme	400 000	300 000
	3 661 378 \$	3 487 567 \$

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Mobilier de bureau	46 937 \$	22 842 \$	24 095 \$	3 867 \$
Équipement informatique	35 814	33 558	2 256	4 101
	82 751 \$	56 400 \$	26 351 \$	7 968 \$

6. Marge de crédit

L'organisme dispose de financement sur des cartes de crédit pour un montant autorisé de 10 000 \$ au taux de 20,99 %.

7. Créditeurs

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	226 351 \$	1 267 482 \$
Salaires et vacances à payer	82 412	66 731
Sommes à remettre à l'État	-	1 876
	308 763 \$	1 336 089 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des subventions servant à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de programmes qui seront encourus au cours des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice ainsi que la ventilation des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
Variation :		
Solde au début	22 467 815 \$	17 373 804 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	8 221 826	12 553 155
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(7 222 964)	(7 459 144)
	23 466 677	22 467 815
Portion à court terme	(17 079 221)	(10 824 717)
	6 387 456 \$	11 643 098 \$
	2025	2024
Ventilation :		
Portion disponible - assignée à l'organisme		
MEIE - Programmes - concours de recherche collaborative	499 682 \$	409 682 \$
MEIE - Fonctionnement pour les exercices subséquents, jusqu'au 31 décembre 2027	2 296 417	712 417
	2 796 099	1 122 099
Portion engagée - contributions assignées		
MEIE - Programmes - R-D - contributions aux industries et aux universités	14 342 666	14 120 597
CRIBIQ et INNOVÉÉ - Programme INNOV-R et SIITEC	1 371 553	1 964 700
MRNF - Programme MCS ^(a)	4 506 359	5 201 511
MEIE - Horizon Europe	450 000	-
MEIE et DEC - CQFA	-	58 908
	20 670 578	21 345 716
	23 466 677 \$	22 467 815 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

8. Apports reportés (suite)

De ces montants, 11 764 069 \$ sont à recevoir en fin d'exercice (13 924 761 \$ en 2024).

- a) En date du 31 mars 2025, l'organisme a investi un montant de 4 597 859 \$, représentant le total du montant initial reçu et les produits liés, dans un compte de placements temporaires. Conformément aux dispositions à la convention de subvention et ce, jusqu'au moment où le montant sera utilisé, les produits générés par ce compte devront être utilisés uniquement aux fins prévues à l'entente.

9. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme initiale de 750 000 \$ pour d'éventuels projets structurants susceptibles de générer ou d'appuyer d'autres projets et ainsi rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun qui contribuera à soutenir l'écosystème des matériaux avancés. Ces projets et les budgets afférents, précédemment soumis au conseil d'administration pour approbation, pourront s'inscrire dans le contexte des stratégies et plans gouvernementaux effectifs. Les sommes affectées au fonds de prévoyance servent à supporter l'organisme pour lui permettre de faire face à ses engagements dans l'éventualité d'imprévus. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable au conseil d'administration.

	Fonds de prévoyance	Projets structurants	Total 2025	Total 2024
Solde au début	250 000 \$	685 819 \$	935 819 \$	750 000 \$
Utilisations de l'exercice	-	(184 733)	(184 733)	(64 181)
Affectation de l'exercice	-	-	-	250 000
Solde à la fin	250 000 \$	501 086 \$	751 086 \$	935 819 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATERIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 143 227 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	42 900	\$
2027	47 658	\$
2028	48 611	\$
2029	4 058	\$

11. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	38 313	\$ (96 585) \$
Subventions à recevoir	2 160 692	291 053
Frais payés d'avance	(27 795)	5 866
Créditeurs	(1 027 326)	536 660
Produits reportés - cotisations des membres	(17 443)	17 513
Apports reportés	998 862	5 094 011
	2 125 303	\$ 5 848 518

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2025	2024
Trésorerie	153 553	\$ 1 182 877 \$
Équivalents de trésorerie	5 106 563	4 228 323
	5 260 116	\$ 5 411 200

12. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 78 % (77 % en 2024) de ses produits de subventions liés aux programmes et au fonctionnement de la part du MEIE.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

13. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix de marché.

14. Informations sur les résultats

	2025	2024
Éléments inclus dans les produits - placements		
Produits d'intérêts	93 967 \$	13 192 \$
Produits de dividendes et distributions	290 457	273 729
Frais de gestion	(8 779)	(8 102)
Variation de la juste valeur des placements	17 165	(25 370)
	392 810 \$	253 449 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A - CARREFOUR DE FABRICATION ADDITIVE (CQFA)		
Consultants	22 411 \$	45 513 \$
Honoraires professionnels	9 500	-
Site Web	3 624	4 754
Frais informatiques	316	285
Réunions et congrès (organisation et participation)	74	846
Télécommunications	-	6 531
Soutien financier	-	3 000
	<hr/> 35 925 \$	<hr/> 60 929 \$
ANNEXE B - PROGRAMME MCS		
Contributions aux industries et aux universités	662 049 \$	749 539 \$
Réunion et congrès (organisation et participation)	6 177	9 652
Honoraires professionnels	2 176	1 219
Frais de déplacement	-	2 160
Assurances	-	180
	<hr/> 670 402 \$	<hr/> 762 750 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE C - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	951 167 \$	824 166 \$
Soutien et animation de l'écosystème des MA	88 761	106 895
Loyer	79 840	81 983
Honoraires professionnels	57 016	27 880
Frais d'évaluation des projets	52 008	87 597
Consultants	50 212	52 235
Conseil d'administration, assemblée générale et gouvernance	31 736	4 904
Frais informatiques	23 653	25 522
Frais de déplacement	22 387	35 131
Communications	17 383	11 586
Assurances	16 997	15 965
Frais de bureau	13 911	11 113
Réunion et congrès (participation)	9 171	7 413
Télécommunications	8 247	8 174
Amortissement des immobilisations corporelles	5 891	8 564
Déménagement	5 222	-
Intérêts et frais bancaires	2 934	2 704
Site Web	1 942	10 628
Taxes et permis	316	334
	1 438 794 \$	1 322 794 \$

ANNEXE D - FEUILLE DE ROUTE - AMBITION 2035

Consultants	77 883 \$	27 881 \$
Site Web	25 685	-
Communications	20 100	-
Réunions et congrès (organisation et participation)	6 830	-
Frais de déplacement	1 967	-
	132 465 \$	27 881 \$

ANNEXE E - PROJET CRÉATION D'ÉTINCELLES

Consultants	61 750 \$	36 300 \$
Frais de déplacement	864	-
	62 614 \$	36 300 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE F - MANDATS AD HOC		
Des MCS aux circuits intégrés	80 703 \$	- \$
Chili	3 861	-
Hydrogène vert	3 100	235 204
	87 664 \$	235 204 \$